



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prêt à taux zéro

Question écrite n° 2644

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'accession à la propriété. Mis en place en 1995, le prêt à taux zéro pour cent a permis à de nombreux concitoyens d'acquérir une résidence principale. Le logement étant un facteur d'épanouissement et d'intégration, ce dispositif doit être conforté par l'Etat. En conséquence, il lui demande ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le prêt à taux zéro, créé sur l'initiative de M. Pierre-André Périssol et institué aux articles R. 317-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation, participe directement à la politique poursuivie par les pouvoirs publics en faveur de l'accession à la propriété, en solvabilisant les ménages les plus modestes qui s'engagent dans un projet d'accession à la propriété et qui n'ont pas été propriétaires de leur résidence principale au cours des deux dernières années précédant l'offre de prêt. Dans ces conditions, le Gouvernement n'envisage pas de remise en question du prêt à taux zéro, et proposera au Parlement le maintien de ce dispositif en 2003.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2644

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 2002, page 3120

Réponse publiée le : 25 novembre 2002, page 4471